

**Avis d'ouverture d'enquête d'utilité publique
Forage des Bréguières - Commune de Cabasse**

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2023 une enquête publique est organisée en mairie de Cabasse, siège de l'enquête publique et domiciliée Hôtel de ville, Place de la République 83340 CABASSE. L'enquête porte sur les périmètres de protection autour du forage des Bréguières, situé sur le territoire de la commune de Cabasse. Elle se déroulera du 8 janvier 9h30 au 24 janvier 2024 17h00, soit pendant 17 jours consécutifs. Le maître d'ouvrage est la commune de Cabasse.

M. Philippe de BOYSERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE> sur support papier et sur un poste informatique, en mairie de Cabasse. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur. Ces consultations et consignations du public se font en mairie aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous :

Lieu et siège de l'enquête	Jours	Heures
Mairie de Cabasse Hôtel de ville Place de la République 83340 CABASSE	Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h

Le public pourra également adresser, à l'attention du commissaire enquêteur, ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : forage-breguieres-cabasse-epvar@administrations83.net

Ces courriels seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>

Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être envoyées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Lieu de permanence	Jours	Heures
Mairie de Cabasse Hôtel de ville Place de la République 83340 CABASSE	Le 8 janvier 2024	9h30 – 12h30
	Le 11 janvier 2024	9h30 – 12h30
	Le 16 janvier 2024	9h30 – 12h30
	Le 24 janvier 2024	15h - 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Cabasse, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees> , à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Var est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique les périmètres de protection du forage des Bréguières.